

## Avant-propos

Les fondements théoriques de la présente description grammaticale ressortissent au courant de la grammaire générative transformationnelle initiée par le linguiste américain Noam Chomsky. Des développements très pointus et tout récents ont, chacun le sait, conduit cette théorie à des hauteurs d'abstraction telles qu'il paraissait plus sage, dans une perspective didactique, de se limiter à la théorie dite standard. Encore a-t-il fallu décanter cette dernière de tous ses aspects les plus techniques pour n'en retenir, sous la forme d'une vulgate, que les procédures les plus simples. On aura compris que notre objet est non pas la description pour elle-même mais la mise à la disposition des étudiants et, par extension, du public cultivé, d'une approche qui rende compte du fonctionnement d'un créole, en l'occurrence, le martiniquais. Le but est de faire progresser la grammaticalisation du créole sur le fondement des données présentées ci-dessous.

Au sein du public cultivé, il y a lieu de compter tous ceux et toutes celles, formateurs ou non, qui souhaitent bénéficier d'une vue claire et quelque peu approfondie de la grammaire de cette langue. Si on pense que ces derniers constituent des relais vers des lycéens, des collégiens et des écoliers, la méthode transformationnelle apparaît comme celle qui peut le mieux les guider dans un parcours où, à chaque pas, le travail de la langue est montré à l'œuvre à la fois *in vitro* et *in vivo*. Car la mise en regard perpétuelle des structures profondes et des structures de surface est un exercice fécond en ce sens qu'elle permet au lecteur de se plonger dans une réalité tout à la fois mouvante et rigoureusement codée.

On ne confondra pas ici codage et codification. La codification encore à venir des créoles résultera en partie des représentations que donneront d'eux les grammaires, les dictionnaires, les manuels scolaires mais aussi les œuvres littéraires, lesquelles sont des instruments de la **normalisation**, activité consciente et opérant à partir de choix idéologiques et symboliques donnés. Mais on doit savoir que les résultats seront fonction des processus dits

de **standardisation**, eux totalement inconscients, qui agitent la langue et lui dessinent son profil propre. Cette standardisation dépend, bien sûr, des représentations linguistiques réelles et imaginaires qui sont dominantes au sein du **marché linguistique**, dont il est important de découvrir les caractéristiques majeures.

Il faut savoir que le marché linguistique global sur lequel se produit l'énonciation créole est marqué par un phénomène connu et bien décrit depuis le linguiste Ferguson<sup>1</sup> : il s'agit du phénomène de la **diglossie** : deux langues (en l'occurrence créole et français) cohabitent avec des statuts différents voire opposés ; le français est la langue de prestige utilisée dans toutes les situations formelles et même dans diverses situations informelles ; le créole, langue minorée intervient dans des situations informelles et dans certains espaces spécifiques d'énonciation à fort coefficient ethnoculturel, par exemple un sport comme le football, par opposition au tennis, ou encore certains hauts lieux comme les gallodromes (ou « *pit* ») etc. Telle est la configuration extrême de la diglossie, celle qui a prévalu au début de l'histoire des sociétés créoles et qui s'est maintenue quasiment jusqu'à l'effondrement de la société de plantation (fin de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle).

La caractéristique de la diglossie primitive était d'être **hétérotopique**, c'est-à-dire marquée par le fait qu'une compétence double (français et créole) était le fait d'une minorité et que la majorité des locuteurs n'avaient que la compétence du créole. Cette hétérogénéité de la répartition de la compétence linguistique recouvrait une hétérogénéité de classe sociale, elle-même globalement marquée par l'opposition ville/campagne. Le créole, langue servile, puis, après l'abolition de l'esclavage en 1848, devenue langue paysanne, était, à l'origine, la **langue maternelle** des larges couches de la population des Antilles avant que le mécanisme de la désertification des campagnes (ou exode rural) liée aux crises successives de la société de plantation et à la constitution d'une classe de « scolarisés » n'inscrive le créole plus avant dans une dynamique urbaine et suburbaine. En sorte que l'on est passé progressivement à une diglossie de type **homotopique**, c'est-à-dire où la compétence des deux langues tend à se

1 Charles Ferguson : « Diglossia » dans la revue *Word* 1954.

trouver dans un même lieu, en l'occurrence chez chaque locuteur. Une telle configuration connaît de nos jours une avancée significative même si elle n'est pas encore totalement parvenue à son terme. Le passage à une compétence française pour tous est supposé, en théorie, par les chiffres officiels de la scolarisation (dont le vecteur est encore la langue française) même si la réalité concrète atteste d'importants traits résiduels de monoglossie créole. Ces bémols suggèrent que la francisation linguistique de la Guadeloupe ou de la Martinique n'est pas achevée, loin s'en faut, notamment dans la couche des plus de soixante ans, même si son avancée est sans commune mesure avec ce qu'elle était au début du XX<sup>e</sup> siècle. S'agissant des générations montantes, cette francisation linguistique sera à très court terme réalisée, sans préjudice cependant de la structure du français produit. Dans le cadre de la diglossie nouvelle version, il n'y a donc plus éclatement (géographique, social) des compétences mais tendance à la généralisation de la double compétence au sein de chaque locuteur quels que soient le lieu ou la strate sociale à laquelle il appartient.

Le phénomène dit de **décréolisation qualitative** qui affecte le profil de standardisation du créole en le rapprochant de celui du français n'est pas nouveau. Il ne date pas des crises successives de la société de plantation qui ont jalonné tout le XIX<sup>e</sup> siècle pas plus que des conséquences de ces dernières, en termes de « montée » vers la Ville et l'École dont l'objet « emblématique » est la langue française. Ce phénomène est aussi vieux que la créolisation (fin de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle) même si la prise de conscience de ses effets est relativement récente, contemporaine de l'action militante pour la défense, illustration et promotion du créole (dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle). En fait il s'explique par le fait que la langue créole connaît à travers les pratiques langagières des locuteurs francophones eux-mêmes une extension des domaines d'emploi qui est gérée à partir des ressources lexicales de ces locuteurs : il s'agit là du phénomène dit de **relexification** qui fait que le créole maintient autant que faire se peut (et tout au moins un certain temps) ses structures syntaxiques en s'appropriant le vocabulaire de la langue de contact, ici le français, là l'anglais à Sainte-Lucie ou à la Dominique. Ce mécanisme, tout comme celui qui a produit la créolisation, se caractérise par le fait que, comme cette dernière, il opère dans l'**urgence**, le locuteur n'ayant d'autre recours que d'utiliser les items qui sont dispo-

nibles au moment où il en a besoin. Pour cette raison, la relexification peut être considérée comme un phénomène de **néo-créolisation** (ou **post-créolisation**). Dans cette perspective, la décréolisation apparaît dès lors comme une variante de la créolisation ; il s'agit, au départ (et même à l'arrivée !) d'une opération purement linguistique, c'est-à-dire extérieure à tout jugement de valeur : c'est un point de vue idéologique et politique qui définit le sens et la « valeur » du mécanisme. La discipline qui étudie les jugements de valeur et les enjeux de pouvoirs symboliques qui président aux évaluations des différentes langues est la **glottopolitique**. Il s'agit là d'une discipline annexe de la linguistique dans son approche sociale des faits de langue (ou sociolinguistique).

La **décréolisation quantitative** est donc le mécanisme qui aboutit non pas à l'absorption du créole par une autre langue avec laquelle elle est en contact (anglais ou français ou les deux à la fois), mais à la disparition de cette dernière par élimination pure et simple des locuteurs, c'est-à-dire, disons-le, non pas nécessairement par l'élimination physique de ces derniers mais par le défaut de transmission de ladite langue aux générations successives. Il est apparu que dans le cas de la décréolisation qualitative due à la relexification des créoles par le français (ou par l'anglais), le créole même francisé (ou anglicisé) dans son lexique, peut continuer à se distinguer du français (ou de l'anglais) par sa syntaxe. En d'autres termes, un **continuum** s'établit entre les deux langues en contact sans que pour autant un des deux pôles (le pôle créole) soit supprimé. Une telle situation n'a pas de limites assignables dans le temps. La décréolisation qualitative est peut-être une menace pour la valeur sociale attribuée à la langue mais pas nécessairement pour son existence comme fait de langue. Il en va tout autrement, bien sûr, de la **décréolisation quantitative**.

La conscience du risque que fait courir à la langue une décréolisation quantitative (ou tendance à l'élimination) est obscurcie par un optimisme naïf chez le créolophone de base. Ce dernier considère que « notre petit créole » ne saurait disparaître, qu'il continuera à exister, en marge du français, comme il le fait depuis l'origine. Le créole est alors une langue qu'on connaît sans même l'avoir apprise, une « langue que nous respirons comme l'air ». Bref, on a affaire à une sorte de naturalisme auto-satisfait qui se refuse à examiner, dans leur réalité historique et

fonctionnelle, les processus de transmission des langues. Or, s'agissant précisément du créole, il convient de distinguer deux circuits de transmission nés de la dichotomie diglossique :

- un circuit qui concerne les couches de la population placées en position **sous-ordonnée** (c'est-à-dire ayant une compétence du créole mais pas du français). On a affaire à une transmission du créole comme langue maternelle I (acquise dans les toutes premières années de la vie à partir d'une interaction avec le milieu familial ou celui qui en tient lieu). Avec les progrès de l'implantation de l'École, des enfants issus de milieux linguistiquement sous-ordonnés sont mis en contact avec la langue française. Imputable donc au système scolaire, ce contact se fait suffisamment tôt pour, en cas d'exposition longue et efficace, déboucher pour ces enfants sur une acquisition du français comme langue maternelle II. En ce sens, tout locuteur créolophone-francophone possède deux langues maternelles acquises à des moments différents mais qui restent, sauf cas d'espèce, antérieures aux processus qualifiés d'apprentissage. En ce sens, l'anglais ou l'espagnol, dans les territoires francophones-créolophones, relèvent de l'apprentissage (essentiellement scolaire) et non pas de l'acquisition.

- un circuit qui concerne les couches de la population placées en position **surordonnée** (c'est-à-dire ayant la compétence du français et du créole). On a affaire, dans ce cas, à une transmission du français par le milieu familial ou ce qui en tient lieu. Le français fonctionne donc comme langue maternelle I. Le créole, quant à lui, en raison de la minoration dont il fait l'objet, n'a pas «droit de cité» dans la famille. Au mieux, l'enfant est soumis à une influence qui le laisse passif puisque même s'il arrive que, dans un mouvement de colère les adultes s'adressent à eux en créole, il n'a pas le droit de répondre à ces derniers dans cette langue. L'acquisition du créole (c'est-à-dire la mobilisation pendant l'enfance d'une compétence active dans cette langue) se fait alors par l'intermédiaire de **groupes de pairs**. Dans son entourage extra-familial (soit dans le cadre socialisé de l'École soit en dehors), l'enfant rencontre donc des «pairs» (c'est-à-dire des camarades de son âge) qui lui transmettent le créole. La condition *sine qua non* de cette transmission est, bien évidemment, que les enfants transmetteurs appartiennent à un milieu linguistiquement sous-ordonné, c'est-à-dire qu'ils aient le créole comme langue maternelle I. Tel est donc globalement *mutatis mutandis* le cadre

dans lequel l'enfant de langue maternelle française I acquiert le créole comme langue maternelle II. Il est évident que ces modèles croisés de transmission du créole et du français ne sont opératoires que précisément parce qu'ils sont fondés sur une dichotomie sociale, elle-même en rapport avec une diglossie hétérotopique.

Tant que le modèle homotopique ne s'est pas totalement imposé, il reste encore suffisamment de locuteurs de créole langue maternelle I pour alimenter les groupes de pairs. Mais si le français, comme cela semble éminemment probable, acquiert complètement le statut de langue maternelle I, il n'y aura plus, au sein desdits groupes de pairs, de locuteurs de langue créole maternelle I, donc plus de possibilité pour les locuteurs de langue française maternelle I d'acquérir le créole par le truchement dudit groupe de pairs. Dès lors, la seule clause de sauvegarde pour le créole consistera en ce que cette langue soit rendue disponible dans le groupe familial ou ce qui en tient lieu. Mais on sait que, dans l'inconscient social et dans le système de représentations symboliques, la relation entre ces deux langues reste encore beaucoup trop conflictuelle pour qu'un tel processus voie le jour, dans le cadre familial, de manière généralisée et non volontariste. On touche là au rôle que peut, ou que devrait, jouer l'École (en rapport notamment avec les médias de masse, vecteurs supplétifs de l'énonciation créole) non seulement comme garante de la dignité du créole, mais encore comme instance transcendante de socialisation et lieu de préservation du patrimoine identitaire d'une société donnée. Grande devient alors la responsabilité de l'institution scolaire dans la survie du créole qu'un optimisme béat et naïf, s'inspirant de son actuelle vitalité, pourrait s'imaginer voué à la permanence.

Pour se convaincre de ce qu'un créole peut disparaître en une seule génération, laissant par ci par là des traces, voire de minuscules enclaves où la langue n'est plus parlée que par des gens de plus de 60 ans, il suffit de se reporter au cas de Trinidad. Voilà une île de langue-officielle anglaise où un créole à base lexicale française structurellement très proche du créole martiniquais, était parlé, il y a encore un siècle par toute la population. C'était la langue par excellence de l'expression populaire, la langue des calypsos en vogue dans toute la Caraïbe. Trinidad – et ce n'est pas un hasard – est également le pays où fut écrite la première gram-

maire créole de facture scientifique, sous la plume d'un instituteur, John Jacob Thomas<sup>2</sup>. Ce dernier indique bien, dans sa préface, que son objectif est de fournir aux enseignants trinidiens d'anglais une description du créole leur permettant de mieux analyser la langue parlée par leurs élèves et leur permettre, ainsi, de mieux maîtriser la langue anglaise apprise à l'École. C'est là l'indice que la grosse masse des enfants avaient alors le créole comme langue maternelle 1.

Personne ne pouvait imaginer que moins de cent ans plus tard, cette langue aurait quasiment disparu. Cette disparition n'a certes pas pour cause le conflit diglossique avec la langue anglaise : on ne voit d'ailleurs pas en quoi la répartition diglossique du marché linguistique entre une langue haute (anglais) et une langue basse (le créole en question) peut constituer, en soi un facteur d'élimination linguistique. C'est même le contraire qui se produit, la distribution diglossique étant plutôt un facteur de stabilité et de conservatisme. Il n'est pas non plus juste d'expliquer une telle disparition par les effets causés par les premières vagues d'immigration indienne à partir de 1853 : en effet, c'est la langue créole qui a servi d'instrument d'intégration linguistique des nouveaux arrivants.

L'explication suivante, que j'ai précédemment avancée<sup>3</sup> semble devoir être retenue préférentiellement : associée à la phase d'accélération vertigineuse de l'immigration indienne tamoulophone, puis hindiphone, sur fond de boom pétrolier lui-même générateur d'une abondante main-d'œuvre importée des territoires de la Caraïbe ayant un vernaculaire anglais (notamment Barbade, Jamaïque et Guyana), c'est surtout l'extension de ce vernaculaire qui, entrant directement en compétition avec le créole à base française, et ce, dans la même **niche écolinguistique** que ce dernier (c'est-à-dire celle réservée à la langue basse), explique la situation moribonde de cette langue à Trinidad. Le vernaculaire anglais de Trinidad a absorbé au plan lexical beaucoup d'éléments de ce créole qui, en retour, a influencé sa syntaxe. Au point que, pour une bonne part, on peut considérer

2 John Jacob THOMAS, 1969. *The Theory and Practice of Creole Grammar*, Trinidad, Grande-Bretagne, London, Port of Spain, New Bacon Books, 134 p. (1869 : 1<sup>re</sup> éd.)

3 Jean BERNABÉ, 1989, « Ecolinguistica et glottopolitica. Applicazione alle aree creolefone » dans *La lingua francese nel Seicento*, pp. 413-430, Bari : Adriatica et Paris : Nizet.



l'anglais vernaculaire de Trinidad (ainsi que celui de la Grenade quasiment mort) comme influencé par une relexification du créole à base française préexistant.

Chaque fois qu'il est question de la mort d'un créole, on a donc affaire à une décréolisation quantitative, puisque ce qui est affecté, c'est le nombre de locuteurs de cette langue. Pour l'heure, le créole de la Martinique (pas plus d'ailleurs que celui de la Guadeloupe ou de la Guyane), contrairement aux créoles de la Dominique et de Sainte-Lucie (où on peut noter certains signes avant-coureurs, surtout en zone urbaine), ne semble pas menacé à court ou moyen terme par ce processus de décréolisation. Cependant dans les Antilles françaises et en Guyane, rien ne garantit la langue contre les processus décréolisateurs du long terme si ce n'est, rappelons-le, une prise en charge par l'École. Encore cette dernière ne peut-elle parvenir à ce sauvetage que si elle s'en donne les moyens, au premier rang desquels, la création et la mise en œuvre efficace de certifications permettant d'enseigner les langues et cultures créoles à tous les niveaux du cursus scolaire, (pas seulement dans les lycées et collèges). Cela n'est pas sans poser d'énormes problèmes touchant aux mécanismes évoqués précédemment de **standardisation** et de **normalisation** (domaine de la graphie, de la syntaxe, du lexique dans sa dimension courante ou néologique etc.).

La lutte contre la décréolisation est une thématique nécessairement associée à la démarche de promotion du créole, et cela, en raison des rapports conflictuels qui ont opposé et opposent encore ces deux langues sur fond de parenté génétique. La volonté d'une autonomie la plus grande possible du créole par rapport au français, tout en ayant des fondements éminemment idéologiques, est, de ce fait, une issue incontournable chaque fois que les rapports des deux langues sont pensés sous les espèces d'un antagonisme largement alimenté par la dynamique de la lutte des classes (dont la diglossie hétérotopique est la traduction sociolinguistique). En d'autres termes, on peut se demander ce qui se passera au terme de l'évolution qui devrait conduire la situation linguistique des Antilles de l'hétérotopie des origines à une homotopie totalement réalisée ; c'est-à-dire à une conjoncture où les deux langues traverseront l'individu (de manière plus ou moins harmonieuse) au lieu de diviser le champ social de façon totalement discriminatoire. Ainsi donc, le français, à travers le développe-



ment de l'institution scolaire, tend à s'imposer comme langue maternelle I, ce qui placera *ipso facto* le créole en position de langue maternelle II, avec le risque décrit précédemment d'une élimination par défaut de transmission. La prise en compte du créole par les médias constitue une clause de sauvegarde dont n'ont bénéficié ni le créole de Trinidad ni celui de Grenade. À cet égard, les créoles encore vivants ont plus de chance que ces derniers.

Quelle que soit l'issue de ces conjectures, le combat pour la différenciation du créole par rapport au français, ou au contraire pour son alignement sur la langue prestigieuse alimente les stratégies normalisatrices de la **glottopolitique** créole. Mais l'action de cette dernière, quand elle se veut en rupture d'avec l'assimilationnisme ambiant, est contrecarrée par les tendances propres à la standardisation elle-même et gouvernée par des forces centripètes, le français occupant la place centrale dans le dispositif en question.

C'est véritablement à une course contre la montre qu'on assiste et dont l'issue n'est que très partiellement dépendante de la conscientisation de la masse parlante elle-même. En effet, il n'en va pas des langues comme des marques de lessive. Elles opèrent dans l'individu selon une logique qui entretient des rapports secrets avec la temporalité longue et échappe aux manipulations ponctuelles des « logothètes » ou faiseurs de langue. Ces derniers sont bien sûr à distinguer de tous ceux qui considèrent que chaque locuteur est forcément et en permanence **co-créateur** de sa langue (qu'elle soit une langue dite standard ou qu'elle soit un créole) et qui pensent que la somme des talents, voire des génies individuels, peut avec le temps infléchir les traits dominants d'une standardisation linguistique. C'est dire que la **démarche créative** constitue peut-être l'atout le plus rare mais assurément la chance la plus sûre des promoteurs du créole. Si tant est que le créole martiniquais (pour ne parler que de celui-là) doive survivre. Car ce qui s'est passé à Trinidad et à Grenade nous rappelant que les langues sont mortelles, nous a avertis que les créoles martiniquais, guadeloupéen, haïtien, guyanais<sup>4</sup>, pour être encore bien vivants, n'en sont pas moins fragiles.

4 Déjà à Sainte-Lucie et à la Dominique, les créoles à base lexicale française qui s'y parlent, donnent (rappelons-le) des signes avant-coureurs d'un destin analogue à celui de Trinidad et Grenade.

L'École, véritable laboratoire de la société peut décider ou refuser de se prêter à la dynamique de co-création de la langue. Cela dit, la voie n'est pas toute simple. La langue, dans ses différents registres (en l'occurrence scolaire ou littéraire) ne se crée pas par décret. Elle ne peut procéder que de mécanismes historiques, facteurs d'émergence. Une langue créée de façon volontariste et artificielle constituerait comme un produit de synthèse dont on n'est pas sûr qu'il puisse avoir les vertus de la langue naturelle. Il n'est pas sûr qu'un volapük (ou un esperanto) à base créole constitue la meilleure chance d'épanouissement intellectuel et humain des générations à venir. Cependant, si nous décidons de faire confiance à la créativité socialisée par l'École, nous ne pouvons pas non plus faire injure aux produits que cette dernière présentera dans l'avenir, ni non plus les stigmatiser par avance. Cela signifie que la question si controversée de la néologie deviendra incontournable dans les processus de prise en compte du créole au plan de l'expression et de la communication scolaire. Mais la néologie ne sera un levier pertinent qu'à condition d'être constamment mise à l'épreuve et soumise à des sanctions sociales, hors de tout pouvoir dictatorial des logothètes. C'est dire que l'École doit ménager un espace de liberté linguistique et que la gestion de cet espace doit faire l'objet d'un acte pédagogique en soi.

La prise en compte des données écolinguistiques concernant la fonctionnalité sociale des langues doit perpétuellement guider la pratique scolaire. Trouver quelle peut être la répartition optimale des fonctions entre créole et français, d'une part, et entre ces langues et les langues étrangères d'autre part, doit être une préoccupation perpétuelle du pédagogue. Cela suppose que l'on ne veuille pas faire jouer systématiquement au créole un rôle que l'histoire ne l'a pas (encore) préparé à jouer et qui est (actuellement) assumé par le français. On ne voit pas, par exemple, pourquoi dépenser de l'énergie à perte afin de constituer artificiellement une langue créole des mathématiques alors qu'aucune production de pensée mathématique ne se ferait *sui generis* dans cette langue. Il s'agit là d'un exemple limite, car il existe, *a contrario*, des domaines où la langue créole a été ou est encore productrice de concepts accompagnés d'un lexique corrélatif et qui, de ce fait, peut faire l'objet d'un investissement pédagogique

circonstancié. Il appartient à la recherche de bien répertorier, évaluer et promouvoir les réalités concernées.

On l'aura compris, la présente description grammaticale constitue un pan du dispositif global censé soutenir l'aménagement linguistique en pays créolophone. Il est urgent d'en étendre les exigences à tous les domaines concernés. Le succès de l'introduction officielle du créole dans l'institution scolaire par CAPES<sup>5</sup> de créole interposé est à ce prix. L'installation, à terme d'une agrégation, en renforçant les exigences de culture générale et d'approfondissement des connaissances, complétera efficacement le dispositif, dans le sens d'un redéploiement des langues et cultures créoles.

---

5 Certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du second degré.